

FONDS D'URGENCE DE L'UE  
POUR L'AFRIQUE : UNE AIDE  
DÉTOURNÉE ?

PAGE 2

POUR UNE SOLIDARITÉ  
INTERNATIONALE SANS  
CONDITION

PAGE 4

VINÇENT VERZAT,  
VIDEASTE ACTIVISTE

PAGE 4

# LES NOUVELLES DE SUD

Printemps 2018

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 170

## Vie des commissions

# CRISES HUMANITAIRES : COORDINATION SUD EST EN CAMPAGNE

À l'occasion de la tenue de la Conférence nationale humanitaire (CNH) le 22 mars à Paris à l'initiative du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Coordination SUD a mené une campagne de sensibilisation tirée de crises actuelles, pour partager ses positions sur les thèmes portés par la conférence.

Fanny Petitbon (CARE France),  
responsable Plaidoyer

Quatre thématiques étaient à l'ordre du jour de la CNH 2018 : le financement de l'aide humanitaire, le droit international humanitaire (DIH), le lien urgence-développement et la localisation. La nouvelle stratégie humanitaire de la République française (2018-2022) a aussi été présentée.

Coordination SUD et ses membres appellent régulièrement la France à contribuer à la résolution des conflits et des crises et à soutenir les populations qui les subissent. En début d'année, ce plaidoyer a été enrichi par la publication de tribunes réitérant l'urgence d'agir face à des situations aussi dramatiques que celles touchant la République démocratique du Congo (RDC) et le Yémen.

Pays exsangue, la RDC est touchée de plein fouet par le manque cruel de financements humanitaires. Pourtant, les besoins sont immenses. Entre 2017 et 2018, le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire d'urgence a doublé. L'appel de fonds lancé en 2017 par les Nations unies n'a été honoré qu'à moitié. Consacrant moins de 2 % de son aide publique au développement (APD) à l'action humanitaire contre une moyenne OCDE de 13 %, la France figure parmi les mauvais élèves. Lors du récent Cigid, elle s'est engagée à revoir sa copie. Pour Coordination SUD, la France doit allouer au moins 10 % de son APD à l'action humanitaire.

Le conflit au Yémen se caractérise

par des attaques quotidiennes contre les populations civiles, bafouant les principes du DIH. 22 millions de Yéménites ont besoin d'aide humanitaire et les obstacles se multiplient pour les ONG : visas au compte-gouttes, mouvements terrestres limités, etc. Coordination SUD plaide pour que la France réaffirme le respect absolu du DIH et use de toute son influence pour offrir un espoir aux populations vulnérables.

Coordination SUD poursuivra ses efforts pour que la France augmente ses

financements humanitaires, contribue à une meilleure prise en compte du lien entre urgence et développement, exige le respect inconditionnel du DIH et place les populations locales au cœur de l'action humanitaire. ■

“ Coordination SUD et ses membres appellent régulièrement la France à contribuer à la résolution des conflits et des crises et à soutenir les populations qui les subissent. ”

FONDS  
FIDUCIAIRE  
DE L'UE POUR  
L'AFRIQUE :

“ Une aide  
détournée (...)  
pour répondre  
aux enjeux  
stratégiques de  
l'UE ”

Coordination SUD  
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD  
14, passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 93 72  
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Philippe Jahshan  
Rédactrice en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko  
Imprimeur : Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947  
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs,  
et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.  
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

CAPITALISATION : CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DE MARQUE ASSOCIATIVE

Vous pensez à changer de nom ou à valoriser ce qui vous rend unique ? Vous constatez un décalage entre vos actions et la manière dont vos donateurs et vos partenaires vous perçoivent ? Vous souhaitez une image et un discours alignés sur votre stratégie ? Découvrez le retour d'expériences d'ONG en la matière dans la nouvelle capitalisation du Frio, accessible en ligne.

À SUIVRE

Philippe Jahshan,  
président  
de Coordination SUD

## Une politique de solidarité internationale en marche ?

Quel bilan faire après les six premiers mois du quinquennat pour la politique de solidarité internationale ? Au titre des avancées, l'engagement à atteindre 0,55 % du RNB pour l'aide publique au développement (APD) à l'horizon 2022 donne un cap et une dynamique, même s'il n'est pas à hauteur du 0,7 %. De même, la prise de conscience des déséquilibres de notre APD a trouvé quelques actes concrets lors du dernier Comité interministériel pour la coopération au développement : sa faible part de dons ou de celle qui bénéficie aux pays les moins avancés, ou encore la maigreur de l'aide humanitaire ! Toutefois de nombreuses questions demeurent : les conditions de l'atteinte du 0,55 % restent floues, le niveau, la qualité et la lisibilité de l'appui de l'État à la coopération non gouvernementale restent très en deçà de nos attentes ; la transparence de l'APD française et la complexité de son pilotage également. Et si la remobilisation est effective, il restera à savoir pour quels enjeux. De fait, si la copie est clarifiée sur certains sujets elle reste bien plus confuse sur d'autres, comme sur les migrations. Il faudra continuer de rappeler que la stabilité du monde passera par une lutte résolue contre la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques. Rien ne doit pouvoir détourner l'APD de ces enjeux. Il faudra redire notre refus de tout conditionnement de l'aide par principe, et parce que cela est inefficace. Enfin, si nous avons salué la mise en place d'une feuille de route pour les objectifs de développement durable, il faudra qu'elle permette une mise en cohérence effective et mesurable des politiques publiques avec le développement durable. La soutenabilité du monde passera aussi par là. ■

# FONDS D'URGENCE DE UNE AIDE DÉTOUR

En novembre 2015, l'Union européenne a annoncé la création d'un fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, visant à s'attaquer au « défi » des migrations irrégulières. Ce mécanisme de financement mobilise les ressources de l'aide publique au développement sans que son efficacité soit assurée au regard des besoins et des stratégies des pays partenaires.

Patricia Spadaro,  
chargée de mission (Coordination SUD)

Les chefs de États ou de gouvernement européens et africains, réunis en sommet de haut niveau à La Valette fin 2015, ont acté la mise en place d'un « fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique », connu sous le sigle de FFU. Ce nouvel instrument de financement a pour objectif de répondre à une situation de crise identifiée par les institutions européennes. Il vise à apporter une réponse rapide à l'accroissement des déplacements forcés dans certaines zones fragiles du continent africain et à la hausse des arrivées de migrant.e.s irréguliers.ères en direction de l'Europe. Les promoteurs du FFU feignent ainsi de croire qu'il est possible de désamorcer les causes profondes des migrations contraintes dans une logique de court terme.

Conçu comme un instrument d'urgence, le FFU est pourtant financé à plus de 90 % par l'aide publique au développement : en priorité par le Fonds européen de développement (FED), mais aussi par l'Instrument de coopération pour le développement, inclus dans le budget de l'Union européenne (UE). Le pilotage et la mise en place du FFU ne semblent pas respecter les principes de l'efficacité de l'aide, qui reposent pourtant sur un consensus mondial. Ce standard international, auquel les différents acteurs.rices du développement sont censés se conformer, compte cinq principes. Deux d'entre eux semblent particulièrement mis à mal dans le cadre du FFU :

“ Le pilotage et la mise en place du FFU ne semblent pas respecter les principes de l'efficacité de l'aide, qui reposent pourtant sur un consensus mondial. ”

ceux de l'appropriation et de l'alignement. Le premier prévoit que les pays bénéficiaires de l'aide exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement. Le deuxième exige des donateurs de reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires.

### Une gouvernance pilotée depuis Bruxelles sans réelle transparence

La [gouvernance du FFU](#) est structurée autour de deux organes principaux : le Conseil d'administration et le Comité opérationnel. Le premier, en charge de définir la stratégie globale du fonds, est constitué de représentant.e.s des États membres et autres contributeurs. Il est piloté par la Commission européenne. Le comité opérationnel est lui responsable de la sélection des projets. Il est composé des États contributeurs et de la Commission.

La gouvernance du FFU ne donne pas de véritable place autour de la table aux pays bénéficiaires et aux organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et l'Union africaine, reléguées au statut de simples observateurs. Cette gestion est bien loin de celle mise en place dans le cadre du FED, principale ressource du FFU. Le FED stipule que soit désigné un ordonnateur national dans chaque pays bénéficiaire, représentant le pays dans les activités de coopération et participant pleinement à la gestion des financements. La coopération proposée par l'Union européenne ne semble pas aller dans le sens d'un partenariat équilibré mais bien d'une emprise tentant de s'imposer aux

États africains un à un. Les projets du FFU sont surtout conçus à Bruxelles et par les seuls États membres, pour répondre à des objectifs stratégiques qui leur sont propres. Le processus de sélection des projets est opaque et il se trouve que ce sont ces mêmes États membres et leurs opérateurs qui sont responsables de la mise en place de la grande majorité des projets dans le cadre de ce fonds.

La gestion des migrations, la prévention de la migration irrégulière, le retour et la réadmission, le renforcement des capacités sécuritaires sont autant de sujets qui préoccupent les institutions européennes mais qui ne correspondent pas toujours aux besoins et aux préoccupations locales. La priorité donnée au renforcement des frontières s'oppose aux logiques régionales de libre circulation et risque de déstabiliser les économies régionales, comme c'est le cas de la Cedeao. De plus, elle ne répond pas au besoin de favoriser la mobilité et de promouvoir les apports positifs des migrations au développement. Pour Coordination SUD, le FFU ne peut être efficace que s'il permet aux ONG, aux organisations de la société civile locales et aux autorités des pays partenaires de participer de manière significative à la conception et à la mise en œuvre des projets, en répondant aux besoins des populations et dans le respect des droits humains. Le Parlement européen doit également avoir une voix dans la prise de décision stratégique du FFU. Il faut souligner la nécessité des mécanismes de transparence à mettre en place, pour s'assurer de la bonne utilisation de la ressource publique.

### Un détournement de l'aide publique au développement

La notion de flexibilité est d'une grande importance pour comprendre le FFU. Les procédures d'élaboration et de validation des actions sont censées être simplifiées et accélérées. Ceci devrait permettre de rac-

## À LIRE

### LA POLITIQUE DE COOPÉRATION DE LA FRANCE EXAMINÉE PAR SES PAIRS

Une « revue par les pairs » du Comité d'aide au développement de l'OCDE dressera un bilan de la politique française de 2013 à 2017. Les experts rendront leur copie début juin avec des recommandations pour les cinq prochaines années. Sur demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Coordination SUD a rédigé un [bilan alternatif](#) accessible en ligne.

## À SUIVRE

### ÉVALUATIONS ET MESURE DE L'IMPACT SOCIAL

Retrouvez en ligne les résultats du séminaire « Évaluation(s) : comment les adapter aux spécificités associatives ? », organisé fin novembre 2017 par le Mouvement associatif. Le 1<sup>er</sup> rapport de l'étude *ESS et création de valeur : une approche prospective de la mesure d'impact social* lancée par l'Avisé, la Fonda et le Labo de l'ESS est également disponible.

# LE L'UE POUR L'AFRIQUE : JOURNÉE ?

accourcir la durée de la procédure : de trois à quatre mois au lieu de douze à dix-huit mois. En toute logique, le décaissement plus rapide des fonds serait alors favorisé. Cette démarche semble répondre à une volonté des décideurs. Les politiques d'envoyer un message fort aux citoyens et citoyennes européennes : l'Europe agit.

Avec la mise en place des procédures flexibles, les fonds de l'aide publique au développement, principale ressource du FFU, peuvent ainsi être réorientés sans aucun contrôle démocratique. Une situa-

tion particulièrement problématique dès lors que l'on considère qu'une partie de ces fonds provient du budget de l'UE, qui fait l'objet d'une négociation entre institutions européennes et d'un vote parlementaire.

Mobiliser l'aide publique au développement dans le cadre d'un fonds qui vise notamment à gouverner les migrations a des conséquences extrêmement négatives sur le respect du mandat de cette aide. En effet, tel qu'il est défini dans le traité de Lisbonne, l'objectif de l'aide publique au développement est de lutter contre la pauvreté. Quand l'aide est détournée de cet objectif premier pour servir la gestion des flux migratoires, elle ne peut que s'éloigner des besoins réels des pays partenaires pour répondre aux intérêts stratégiques de l'UE. Cela a des conséquences concrètes en termes de programmation de l'aide, qui se concentre alors sur les pays et régions qui se trouvent sur les routes migratoires vers l'Europe.

## Un lien entre migrations et développement qui demeure incompris

L'aide publique au développement est perçue, dans le cadre du FFU, comme un moyen de neutraliser les migrations en travaillant sur les causes dites profondes. L'évidence scientifique dément ce présupposé de base : à court terme, l'amélioration des conditions de vie favorise les migrations, car elle rend la mobilité envisageable. La corrélation entre le niveau de développement d'un pays et la diminution des migrations n'intervient qu'à long terme, dans une temporalité qui va au-

delà de l'urgence du FFU. De ce fait, le FFU n'est pas seulement contraire aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, mais surtout inefficace dans les objectifs qu'il se fixe en matière de gestion des migrations.

Pour Coordination SUD, il est déraisonnable de continuer à augmenter les ressources du FFU sans une discussion sur les orientations stratégiques de ce fonds et une remise en cause de ses modalités de gouvernance et de ses pratiques partenariales. Plus largement, il est indispensable de questionner l'approche européenne en matière de migrations et de garder à l'esprit que les migrations ne demandent pas à être combattues. Les personnes migrantes sont des vecteurs puissants de développement et de résilience pour les territoires d'origine, de transit et de destination. L'aide publique au développement doit servir à créer les conditions de vie satisfaisantes permettant aux femmes et aux hommes de sortir d'une migration contrainte pour exercer pleinement leur droit fondamental à la mobilité. ■

“ Le FFU n'est pas seulement contraire aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, mais surtout inefficace dans les objectifs qu'il se fixe en matière de gestion des migrations. ”

106 PROJETS  
APPROUVÉS EN  
2016

1,5 MILLIARD  
D'EUROS :  
ENGAGEMENT  
DE L'UE POUR  
L'AFRIQUE EN  
2016

163 MILLIONS  
D'EUROS :  
DÉCAISSEMENT  
DE L'UE POUR  
L'AFRIQUE EN  
2016

## CONCERTATION SUR LA POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE

Le 9 novembre 2017, le Premier ministre a annoncé l'ouverture de travaux pour définir le cadre et les mesures propres à fonder « une politique de vie associative ambitieuse ».

Coordination SUD a participé aux travaux et apporté des contributions écrites. Les discussions ont d'une part porté sur la mise en œuvre d'une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent. Le soutien au développement des activités d'utilité sociale portées par les associations était également au menu des débats. De même que la reconnaissance du bénévolat et le développement d'une société de l'engagement.

## ÉTUDE : GOUVERNANCE

Comment créer et maintenir un fonctionnement dynamique dans sa gouvernance ? Quelle place donner aux acteurs et actrices du Sud dans les instances de gouvernances et les processus de décision ?

Quelles autres formes de gouvernance adopter, au-delà du statut associatif, pour exercer plus efficacement ses missions et assurer la pérennisation de l'association ? Quelles sont les nouvelles formes de collaboration qui émergent entre élu.e.s et salarié.e.s ? La nouvelle étude d'intérêt général de Coordination SUD propose une analyse des enjeux de la gouvernance et un repérage des solutions mises en place par des ONG françaises de solidarité internationale. Retrouvez cette étude sur notre site Internet.

## NOUVEAU CIT AFD-OSC

Le nouveau cadre d'intervention transversal relatif au partenariat entre l'Agence française de développement et les organisations de la société civile (CIT-OSC) 2018-2023 a été finalisé.

Il est le fruit d'un long travail de concertation auquel Coordination SUD a largement contribué. Il est construit autour de trois objectifs : renforcer les capacités des sociétés civiles à atteindre les objectifs de développement durable, soutenir les initiatives au niveau des territoires et encourager les approches multi-acteurs et renforcer le partenariat entre l'AFD et les OSC. Il devrait permettre un dialogue plus large et stratégique mais nécessitera une attention sur les moyens alloués.

## La France premier bénéficiaire du fonds fiduciaire

La France a contribué au Fonds fiduciaire d'urgence à hauteur de trois millions d'euros, le seuil minimal qui donne un droit de vote aux comités opérationnels et qui permet, de ce fait, d'avoir une influence sur le choix des projets à financer. Au 31 décembre 2016, le montant des projets français approuvés par cette instance était de 234 millions d'euros. La France est ainsi le premier État membre de l'Union européenne dans la mise en œuvre des projets financés par le FFU, loin devant l'Allemagne (avec 170 millions d'euros de projets approuvés), l'Espagne (107 millions) ou l'Italie (69 millions). Sur l'enveloppe totale de 234 millions, mise en œuvre en grande majorité par les opérateurs de l'État français, 211 millions d'euros se concentrent sur une priorité géographique majeure : la région du Sahel et du Lac Tchad et particulièrement l'Afrique de l'Ouest. Ensuite, 19 millions d'euros sont destinés à la région de la Corne de l'Afrique et quatre millions pour le Nord de l'Afrique, notamment le Maroc et la Tunisie.

## À LIRE

### DÉCOUVREZ LES NOUVELLES FICHES PRATIQUES & OUTILS

Le genre, la gestion des risques et le modèle économique des ONG sont à l'honneur des nouvelles fiches *Pratiques & outils*. La fiche genre recense les bonnes pratiques colombiennes dans la prise en compte de la thématique. Les fiches du Frio fournissent quant à elles des repères méthodologiques et des outils pour engager la réflexion et passer à l'action.

## À SUIVRE

### NOUVEAU : PROGRAMME DE FORMATIONS 2018

Découvrez en ligne les formations ouvertes au personnel et bénévoles des ONG de solidarité internationale. Afin de mieux répondre aux besoins, Coordination SUD approfondit le développement de son offre autour de l'accès et la gestion des financements, des stratégies de développement, des méthodologies et outils, des ressources humaines, du plaidoyer et de la communication.



L'invité

## VINCENT VERZAT VIDÉASTE ACTIVISTE

« Partager c'est Sympa », c'est une vidéo produite par semaine, rythmée et qui file la pêche. Une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux pour donner l'envie et les moyens de s'engager, de contribuer à la construction d'un avenir plus juste et plus durable pour tous.tes.

À l'heure où la génération des *Millennials* délaisse la télévision et les journaux pour préférer s'informer et se divertir sur les réseaux sociaux, il est essentiel d'occuper ce champ pour porter une parole militante. J'ai initié le projet « Partager c'est Sympa » après deux années à travailler en tant que vidéaste activiste pour de nombreuses ONG environnementales françaises et internationales qui connaissent certaines difficultés à communiquer sur les réseaux sociaux. Deux années aussi à observer des youtubeurs comme Nicolas Meyrieux, professeur Feuillage, Osons Causer, informer leur audience sur les grands défis environnemen-

taux et sociaux de notre époque. Mais cela depuis leur studio, sans inclure de proposition concrète de passage à l'action, ni établir de lien direct avec les assos et les collectifs qui apportent des réponses aux problèmes qu'ils soulèvent.

J'ai senti avec mon équipe que de part et d'autre, du monde militant aux youtubeurs.ses engagé.e.s, il y avait un manque. D'un côté des organisations en recherche de relais, de soutien permanent

et maîtrisant mal les nouveaux formats de communication Web. De l'autre, des acteurs et actrices parfois déconnectés de ces mouvements qui alertent sur l'urgence à agir sans forcément proposer de solutions pour le faire. « Partager c'est sympa » vient combler cette demande. Le projet fait passer de l'information à l'action, en sortant de sa chambre pour montrer l'exemple *via* le format vlog, une narration vidéo à la première personne au cœur de l'action, pour rendre cool la citoyenneté

“ J'ai senti avec mon équipe que de part et d'autre, du monde militant aux youtubeurs.ses engagé.e.s, il y avait un manque. ”

active et donner des moyens pour s'engager. Le ton est volontairement drôle mais le propos sérieux, l'esthétique est au rendez-vous et le rythme se veut ultra-efficace : un mélange qui nous permet de porter un regard unique sur les événements auxquels nous participons. Notre chaîne Youtube est résolument positive et en lien direct avec les acteurs et les actrices de la société civile qui s'investissent toute l'année sur le climat, les injustices sociales, la construction de la paix ou la démocratie participative. C'est ce lien privilégié qui nous permet de viser au plus juste et de renvoyer notre public vers des solutions accessibles, utiles et pertinentes.

C'est aujourd'hui un pari gagné : nous sommes passés en quatre mois de 30000 à 80000 abonnés sur Facebook, où nos vidéos cumulent 24 millions de vues auprès d'un public de 18-35 ans. Juliette Eynard et Victor Vauquois ont rejoint le projet pour apporter leur soutien au niveau de l'écriture et de la production de vidéos hebdomadaires. Le collectif travaille avec un réseau grandissant de partenaires associatifs et médiatiques et entame l'année 2018 avec détermination pour réinventer les formats vidéos et porter toujours plus loin l'envie de s'engager pour la transition écologique, démocratique et sociale !

[Partager c'est Sympa : youtube.com/c/partagercestsympa](https://youtube.com/c/partagercestsympa)

3 questions à

Rachel Vetterhoeffer,  
coordinatrice de l'étude  
Argent et associations de solidarité  
internationale 2012-2016

### Quelles sont les tendances observées par l'étude ?

La nouvelle édition porte sur un panel de 133 associations de solidarité internationale (ASI) françaises. Le secteur est en pleine croissance (38 %). En 2016, il pèse désormais 1,7 milliard d'euros (contre 1,2 milliard en 2012). Les ONG diversifient de plus en plus leurs ressources avec 48 % de fonds publics en 2016 (contre 41 % en 2012) pour 52 % de fonds privés. Bien que majoritaires, les ressources privées augmentent à un rythme moins important que les ressources publiques (20 % contre 64 %), essentiellement portées par les fonds internationaux. En outre, on note un recul des fonds en provenance des entreprises et des fondations d'entreprises. Une tendance qui s'inverse par rapport à l'étude précédente.

### Au-delà des ressources, comment évolue le secteur ?

Les ASI continuent d'intervenir principalement en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien, deux zones prioritaires de la politique française. La période est marquée par une hausse spectaculaire des dépenses en faveur du Proche et du Moyen-Orient. L'étude met en lumière une dynamique humaine puisque le secteur mobilise 51 240 personnes (en ETP) en 2016 et démontre la richesse de l'écosystème des ASI françaises de par leurs tailles, leurs métiers ou leur rayonnement géographique.

### Que dire de la tendance à l'internationalisation des financements ?

En 2016, les fonds d'origine étrangère, publics comme privés, pèsent désormais tout autant dans les budgets des ASI que les fonds français. Ceci est particulièrement vrai pour les plus grandes associations, expertes dans les domaines de l'urgence et de la réhabilitation et dans une moindre mesure du développement. L'accès aux financements des associations de plus petite taille deviendra crucial pour sauvegarder et nourrir la diversité du secteur. Ces différentes tendances seront observées dans les études bisannuelles pour favoriser un accompagnement « sur mesure » des ASI françaises. Découvrez le rapport complet [en ligne](#). ■

## Tribune POUR UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE SANS CONDITION

Emmanuel Poilane,  
trésorier de Coordination SUD

Le premier Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) du quinquennat s'est tenu le 8 février dernier. Il a été l'occasion de dresser un bilan de l'état d'avancement de la France sur le chemin d'une politique de développement plus ambitieuse et plus humaniste. L'ambivalence du gouvernement sur ce point est alarmante.

La France est depuis des décennies un acteur majeur de l'aide au développement dans le monde. La mise en œuvre de notre solidarité internationale est multiple, elle est faite d'expertises publiques, associatives et privées. Malgré ses faiblesses financières, notamment en termes de dons, elle contribue à œuvrer à l'épanouissement de populations défavorisées et vise à leur permettre de vivre dignement. Cette solidarité internationale s'appuie sur un réseau diplomatique qui place la France au cœur des questions internationales comme l'ensemble des parties prenantes françaises et notamment les organisations de la société civile ont pu le démontrer durant la COP21 avec la signature de l'Accord de Paris pour le climat. Quand on donne, on ne compte pas !

L'ensemble de notre aide au développement est depuis longtemps axé sur des sujets prioritaires et sur des zones spécifiques du monde. Tout cela varie au gré des choix du gouvernement et des engagements internationaux des ONG françaises liés aux situations de crises, de vulnérabilités et de pauvreté.

Mais le virage pris lors du dernier Cicid est plus qu'inquiétant. En effet, le point 9 du relevé de conclusion fait entendre une petite musique que l'on peut interpréter trop aisément comme un détournement des objectifs de l'aide : lutter contre les migrations vers l'Europe plutôt que de lutter contre la pauvreté et les inégalités dans les pays d'intervention.

Ces orientations n'ont rien à faire dans une politique d'aide au développement. Tel un poison, ils viennent polluer et fragiliser l'ensemble des autres engagements thématiques qui portent réellement les valeurs de nos actions de solidarité internationale. Quand on donne, on n'attend rien en retour, c'est le principe fondamental du don. De plus, cette idée du lien entre développement et baisse des migrations est une idée fautive. Combien de fois devrions-nous encore répéter qu'à l'inverse des discours démagogiques actuellement portés, l'amélioration des conditions de vie dans les pays bénéficiaires de l'aide favorise les mobilités internationales ?

Notre pays n'est pas à la hauteur des enjeux du 21<sup>e</sup> siècle.

“ Quand on donne, on n'attend rien en retour, c'est le principe fondamental du don. ”

Dans un monde de communications interconnectées, de libre circulation des marchandises et de l'argent, alors que les changements climatiques rebattent déjà en profondeur les cartes du fonctionnement de nos sociétés, construire

des murs et des forteresses pour nous protéger de femmes et d'hommes qui veulent faire valoir leur droit à circuler librement sur tous les continents est-ce la solution ?

Que nous le voulions ou non, le monde de demain sera celui des migrations. Migrant.e.s du climat, migrant.e.s fuyant la guerre et la violence, migrant.e.s simplement en quête d'une vie meilleure trop souvent victimes de nos guerres économiques, la réalité complexe de notre siècle va mettre des centaines de millions de personnes sur les routes des migrations. Devant cette réalité, et plutôt que de glisser quelques petits paragraphes polémiques dans un relevé de décisions intergouvernemental, la France devrait être à la manœuvre pour engager l'ensemble des nations à discuter des nécessaires politiques migratoires internationales du 21<sup>e</sup> siècle qui permettront enfin de faire appliquer l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à savoir permettre à « toute personne le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État » et le « droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». ■

RETROUVEZ TOUTES  
LES DATES DE L'AGENDA  
ET LES ACTUALITÉS  
[WWW.COORDINATIONSUD.ORG](http://WWW.COORDINATIONSUD.ORG)